

Pendant toute sa carrière politique, il fut l'un des adversaires les plus acharnés de la représentation d'après le chiffre de la population des provinces, et l'un des défenseurs les plus dévoués du principe de la double majorité (1) qui garantissait à chacune des deux provinces unies des lois et des institutions en harmonie avec ses désirs.

Il a aussi le mérite d'avoir contribué au triomphe des écoles séparées dans le Haut-Canada, en donnant en 1863 l'appui le plus loyal et le plus sincère au projet de M. Scott, député d'Ottawa, qui réglait cette épineuse question à la satisfaction du clergé catholique.

Peu de temps après cet acte de justice, il se retirait de la vie politique pour entrer dans la magistrature qu'il honora par sa science et son intégrité.

---

(1) En vertu de ce principe, les représentants du Haut et du Bas-Canada dans le ministère devaient posséder la confiance de la majorité des députés de leur province respective.